



STOP AUX BLOCAGES!

Logements bloqués
en 2011

4 6 9 0

Combien de projets de construction de logements, de surélévations d'immeubles, de viabilisation de combles ainsi que de rénovations, de changements de fenêtres ou d'installations de panneaux solaires sont-ils bloqués en raison des multiples oppositions et recours aux motifs infondés ou fallacieux!

A l'heure où Genève vit, depuis plus de dix ans maintenant, une grave crise du logement et où les économies d'énergie ainsi que le développement des énergies renouvelables constituent un enjeu de société majeur, de tels blocages ne sont plus acceptables.

C'est pourquoi les Associations professionnelles de l'immobilier, soit l'Union Suisse des Professionnels de l'Immobilier Genève (USPI Genève) et l'Association des Promoteurs-Constructeurs genevois (APCG), entendent dénoncer ces agissements, qui sont souvent étonnamment peu médiatisés, afin que chacun puisse en avoir connaissance et en évaluer le bien-fondé.

Grâce à cette nouvelle rubrique, les Genevoises et les Genevois pourront enfin savoir qui bloque quoi et comprendre pourquoi tout projet semble si difficile à réaliser à Genève, comparativement à ce que l'on peut constater dans d'autres villes.

Par conséquent, si votre projet de construction ou de rénovation de logements ou votre projet permettant de générer des économies d'énergie ou de développer des énergies renouvelables est actuellement bloqué par une opposition que vous jugez infondée, vous avez la possibilité de le faire savoir en nous informant par e-mail à l'adresse suivante: andreas.fabjan@apcg.ch



Andreas Fabjan
Secrétaire général USPI et APCG

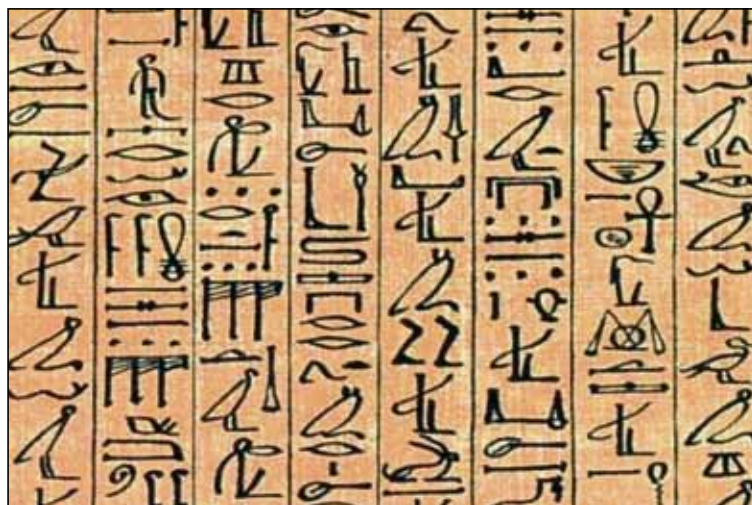
Le blocage de la quinzaine

Auteur du blocage: Asloca • Nombre de logements bloqués: Tous!

C'est le temps des étreintes, donc il n'y a pas de raison de ne pas se faire plaisir pour cette première rubrique de l'année. Et je suis sûr que vous n'allez pas être déçus. Nous avons en effet affaire à des professionnels du blocage. Alors, de quoi parlons-nous? Nous allons vous présenter le saint Graal de l'obstruction, le superpower ninja du blocage, l'arme de destruction massive de toute tentative de construire des nouveaux logements à Genève.

Et qui possède cette arme? Je vous le donne en mille: l'Asloca. Cette association a déposé en début d'année deux initiatives populaires dont le titre fallacieux, et pas du tout racoleur ni démagogique: «Bureau et logements de luxe, ça suffit! Construisons des logements locatifs et bon marché» et «Stop au retour des congés-ventes. Halte à la spéculation!», ne reflète en rien leur contenu.

Ces initiatives ne contiennent en effet AUCUNE proposition concrète en vue de faciliter la construction de logements, quels qu'ils soient. Bien au contraire, si ces textes étaient



► Une maîtrise particulière de la langue de Molière.

adoptés, toutes les opérations de surélévation d'immeubles, ainsi que celles de démolition-reconstruction, seraient rendues pratiquement impossibles. De même, les incitations permettant de favoriser les travaux d'amélioration énergétique et de développement des énergies renouvelables seraient anéanties. Les Genevois avaient pourtant plébiscité en votation populaire la nouvelle loi sur l'énergie, contre le mot d'ordre de... l'Asloca. C'est ce qui s'appelle être vraiment mauvais perdant.

Fort heureusement, le Conseil

d'Etat vient d'adopter deux rapports à l'attention du Grand Conseil, par lesquels il constate que ces deux initiatives ne respectent pas l'unité de la matière, car elles contiennent chacune plus de vingt propositions et que certaines dispositions ne respectent en outre pas le principe de clarté. C'est peu dire lorsque l'on sait que les initiants ont parfois même pris la liberté de s'affranchir de la règle généralement bien admise de la langue française selon laquelle une phrase s'articule en principe d'après le modèle «sujet

– verbe – complément d'objet». Je vois des mines sceptiques qui pensent que j'exagère. Deux exemples donc:

«La démolition d'un bâtiment d'habitation est exceptionnelle, en raison de la qualité de vie, de la préservation des logements bon marché, de la construction de surélévations au lieu de démolitions et du maintien des bâtiments qui ont 75 ans d'âge, tout en évitant les délogements de locataires».

«La surface supplémentaire de plancher d'une extension latérale d'un bâtiment à démolir n'est pas prise en compte, à moins que cette extension ne puisse pas permettre de construire un bâtiment séparé».

Je vous propose de méditer ces textes – mais pas trop quand même – et de vous retrouver dès la prochaine chronique avec un compteur des blocages remis à zéro, celui de 2011 ayant définitivement explosé. Rappelons que l'un des objectifs de l'Etat est de construire 2500 nouveaux logements par an, afin de lutter contre la pénurie; on voit que sans les efforts des bloqueurs de tout acabit, ce but serait aisément atteint. ■



Les professionnels disent OUI à la construction de logements et aux économies d'énergie.